



28/09/17

# Les Ordonnances Macron sont signées,

## La lutte ne fait que commencer !

E. Macron a signé, devant les caméras de télévision, les 5 ordonnances qui revoient à la baisse les droits des salariés. Comme si poursuivre la remise en cause des droits acquis par les luttes des générations passées avait de quoi le rendre fier. D'un seul trait de plume, il voudrait donner l'impression qu'il peut empêcher une mobilisation. Or, pour être pérennisées, ces réformes devront passer au Parlement (fin novembre) et une vingtaine de décrets sont attendus avant la fin de l'année. Rien n'est donc joué.

Et, si un mouvement d'ensemble agréant le mécontentement de tous les salariés se développait, ce ne serait pas le premier gouvernement « inflexible » qui serait contraint de céder. Les premières manifestations et grèves des 12 et 21 septembre ont déjà rassemblé des centaines de milliers de salariés. A nous d'amplifier la mobilisation !

Pour en discuter localement, nous proposons une assemblée générale de tous les salariés de Lardy (Renault, prestataires, apprentis, intérimaires) qui se posent des questions sur cette réforme et sur la mobilisation à construire :

**RDV Mardi 3 octobre à 12h**

**Au local CGT – bâtiment L71 (près de l'accueil principal)**

Nous avons déjà pointé les aspects les plus graves de cette réforme :

- **facilitation et baisse du coût des licenciements** (plafond des indemnités prud'homales)
- **extension du dumping social au niveau des entreprises** (plus seulement du dumping social entre législations nationales mais des accords d'entreprise qui pourront revoir à la baisse les primes, les congés exceptionnels)
- **accroissement de la précarité** (possibilité d'augmenter la durée des CDD jusqu'à 5 ans par accord de branche ou celle d'introduire des CDI de chantier dans toutes les branches)
- **encouragement au chantage à l'emploi** (possibilité d'accords d'entreprise baissant les salaires ou augmentant le temps de travail sans nécessité de déclarer des difficultés financières).

Nous souhaitons maintenant dans ce tract pointer quelques-unes des conséquences concrètes qui ont pu jusqu'alors passer inaperçu.

### OU EST PASSEE L'EGALITE HOMMES/FEMMES ?

Dans les ordonnances comme ailleurs, le diable est dans le détail. Dorénavant, les données qui étaient fournies aux syndicats (BDES : base de données économiques et sociales) pourront être déterminées par accord d'entreprise. L'ensemble des données qui permettent par exemple de juger de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes pourrait ainsi passer à la trappe ! C'est cela le progrès social de Macron ?

### UN CONGE MATERNITE POTENTIELLEMENT A LA BAISSSE

Le gouvernement essaie de le nier dans les médias mais l'information est vraie : dans les branches où les salariées bénéficient d'un congé maternité plus long que celui fixé par le code du travail, un accord pourra y déroger et revenir au congé de 16 semaines. Incroyable mais vrai !

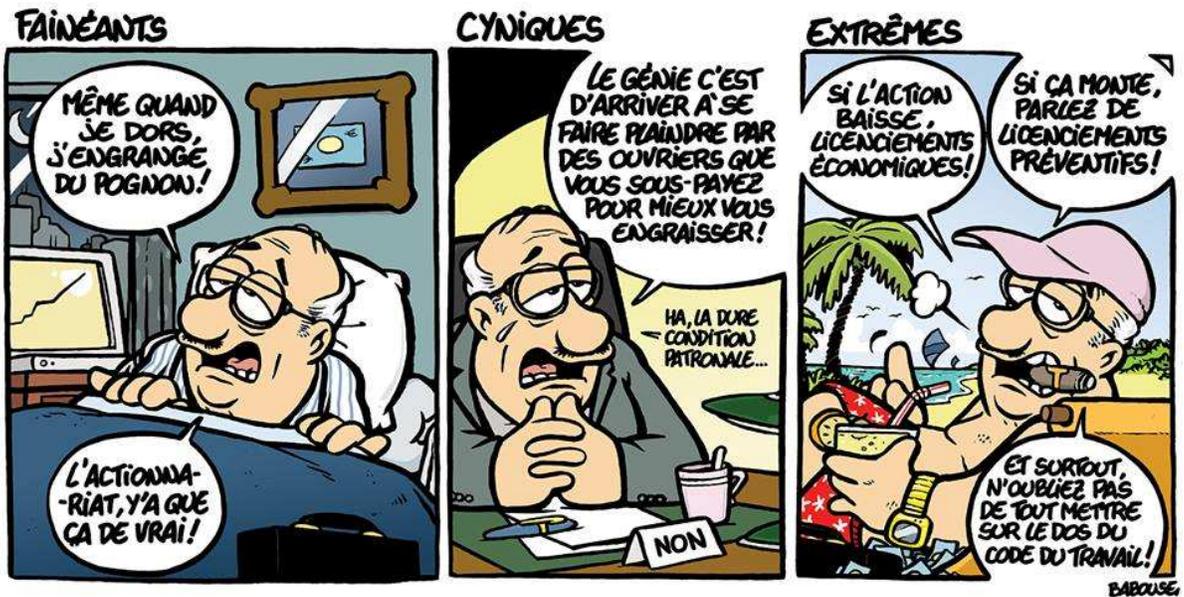
### ARNAQUE SUR LA SEULE ET MAIGRE CONTREPARTIE

La seule contrepartie des ordonnances pour les salariés, c'est la légère augmentation des indemnités légales de licenciement. Mais surprise, alors que le gouvernement n'avait cessé de parler de cet argument, il apparaît finalement que cette augmentation ne concerne que les salariés de moins de 10 ans d'expérience. En plus, alors que le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif est applicable dès maintenant, la hausse des indemnités légales doit attendre la sortie d'un décret. Quelle mesquinerie !

### PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES AU TELETRAVAIL

L'obligation pour l'employeur de prendre en charge tous les coûts découlant du télétravail a disparu alors qu'elle était présente dans le code du travail. Un hasard probablement...

E. Macron a traité ceux qui s'opposaient à ses ordonnances de « fainéants, cyniques et extrémistes ». C'est bizarre, cette description nous faisait penser à d'autres individus...



## Réorganisation DEA-MC :

**Plutôt que d'écouter le terrain, la direction a préféré s'en remettre à un cabinet extérieur**

Pour la réorganisation de la DEA-MC, la direction n'a pas cru nécessaire d'intégrer réellement les CUET à la réflexion et aux détails pratiques. Elle a même choisi de payer un cabinet extérieur qui est allé jusqu'au détail de chaque UET et même du rattachement futur de chaque salarié. Mais, début septembre, en voyant que les choix qui avaient été faits ne correspondaient pas aux besoins réels des services, certains hiérarchiques ont demandé des modifications. Quelques-unes ont été acceptées mais d'autres non.

Ce flottement a laissé pendant quelques jours plusieurs salariés dans l'expectative. Cela démontre une fois de plus que la direction pense pouvoir se passer des remontées de terrain, avec des conséquences concrètes qui peuvent être pénalisantes pour l'organisation et les conditions de travail futures.

**Faire confiance à l'externalisation et se méfier des compétences internes, c'est le fil conducteur de bien des décisions actuelles de la direction. On se demande combien coûte ce type de contrat extérieur.**

## Les lettres de transparence (Cadres et ETAM) sont bien cachées cette année...

Les lettres « de transparence » des ETAM et des cadres étaient jusqu'alors envoyées par mail aux salariés aux alentours du mois de juillet. Elles donnent chaque année quelques éléments qui permettent de positionner sa rémunération par rapport aux autres salariés et peuvent parfois permettre d'argumenter vis-à-vis de la hiérarchie au moment des discussions sur les augmentations individuelles.

Et bien cette année, la direction a visiblement décidé de ne pas les envoyer... Elle les a simplement mises « à disposition » dans les méandres du site [mavie@renault](mailto:mavie@renault).

Pour retrouver celles de 2017, il faut donc aller sur [mavie@renault](mailto:mavie@renault) puis « rémunération et avantages sociaux » puis « rémunération » et enfin « ma rémunération en tant que cadre ou ETAM » (le document se situant à droite). Une transparence bien opaque !